J'ai accompagné le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), qui n'accomplissait pas plus de deux unités de prière en voyage. Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân agissaient également de la sorte.

Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « J'ai accompagné le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), qui n'accomplissait pas plus de deux unités de prière en voyage. Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân agissaient également de la sorte. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) explique qu'il a accompagné le Prophète (sur lui la paix et le salut) lors de plusieurs de ses voyages, de même qu'il a accompagné Abu Bakr, 'Umar et 'Uthmân (qu'Allah les agrée) et que chacun d'entre eux raccourcissait les prières de quatre unités pour n'en faire que deux et n'y ajoutait rien. Autrement dit, ils ne complétaient pas les prières obligatoires et n'accomplissaient pas les prières [surérogatoires] combinées aux prières obligatoires, durant leur voyage. Il mentionna Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân (qu'Allah les agrée) pour montrer que cette tradition prophétique n'avait pas été abrogée et qu'aucun argument valable ne la contredisait. Néanmoins, il est permis d'accomplir quatre unités de prière en voyage, mais le fait de raccourcir les prières est préférable, car Allah a dit : {(Il n'y a aucun mal à ce que vous raccourcissiez la prière)}. [Coran : 4/101] L'expression « aucun mal », démontre qu'il s'agit d'une permission et non une obligation ; et que la base est de faire la prière complètement et que le raccourcissement ne concerne que ce qui est normalement plus long. Il convient au voyageur de ne pas délaisser le raccourcissement de la prière, pour se conformer à l'exemple du Prophète (sur lui la paix et le salut), pour sortir de toute divergence et parce que la majorité des savants considèrent qu'il est préférable.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5207